

19 mai 1874

pour favoriser cette entreprise, plutôt que dans l'attente de bénéfices. Par conséquent, à titre d'actionnaire, il peut informer ses collègues des résultats de ces actions privilégiées (en plus des actions de départ qui ont été une perte totale). En ce qui le concerne, la valeur de ces actions est tombée de £100 à £67, et leur valeur actuelle se situe aux environs de £50 (*Bravo!*) Il se ferait un plaisir de céder ses actions à n'importe qui au prix auquel il les a payées, mais comme personne ne semble disposé à accepter son offre, la question des gros bénéfices de cette compagnie lui semble réglée (*Bravo!*). Quant aux droits de la compagnie, auxquels il estime que le bill porte atteinte, l'honorable collègue (M. Miller), qui a pris la parole tout à l'heure, a fait valoir que la compagnie ne possédait aucun droit exclusif, mais n'a pas pu nier qu'elle possédait des droits acquis en Nouvelle-Écosse, même si la distinction entre les deux genres de droits n'a pas été définie très clairement. Il est évident, toutefois, que si la compagnie n'est pas prête à concéder à certains intérêts sur le point de former une nouvelle compagnie dont le nom n'est pas encore connu du public, ou de la Chambre, le privilège exclusif, pour lequel elle a payé, de poser des câbles à Terre-Neuve et de traverser l'île, le bill l'obligera à enlever ses câbles de nos côtes. C'est à la Chambre de juger si cela serait équitable, ou même dans notre intérêt, sage ou prudent (*Bravo!*). La compagnie du câble trouvera peut-être d'autres moyens de rejoindre la côte est des États-Unis sans passer par la Nouvelle-Écosse. Par exemple, elle pourrait passer ses câbles sous l'eau, de Heart's Content jusqu'à Boston ou New York, où l'on désire vivement communiquer de façon plus directe avec l'Europe et l'Amérique du Nord britannique. Nous perdrons ainsi les avantages du système actuel et nous donnerions davantage aux États-Unis la haute main sur notre télégraphe. Il est le premier à s'opposer au monopole ou à soutenir des mesures dans l'intérêt du pays, mais il tient, avant tout, à respecter les justes revendications d'institutions dont l'établissement a été bénéfique au monde civilisé. Les propos que son honorable collègue (M. Miller) a tenus à l'égard de Terre-Neuve l'ont quelque peu étonné, et il se demande si l'on va favoriser l'union de cette île à la Puissance en voulant l'obliger à renoncer à la liberté de légiférer comme elle en a le droit incontestable. Il craint que non seulement ce débat, mais le bill en soi, n'oblige plus ou moins Terre-Neuve à nous accorder la loi que nous désirons, faute de quoi nous la priverons de sa connexion télégraphique avec notre continent, ce qui se passerait si nous enlevions le câble sur la côte de la Nouvelle-Écosse. Quant au délai accordé à la compagnie pour préparer sa défense contre ce bill, la première sommation à comparaître a été envoyée à M. Field, à New York, il y a une semaine à peine. Malheureusement, ce monsieur se trouvait dans l'Ouest, dans l'Utah, chez les Mormons (*rires*), en route vers San Francisco. Bien sûr, il a donc été privé de la possibilité de comprendre les détails du bill, ou de présenter des arguments pour s'y opposer, à part les quelques brèves suggestions générales qui ont été faites. À peu près en même temps, une communication a été envoyée au bureau central de la compagnie, à Londres, et il s'est empressé de télégraphier au ministre de la Justice de la Grande-Bretagne pour demander

quelles conséquences le bill aurait sur les droits de la compagnie. Ceux qui ont lu la réponse du ministre à la compagnie en sont venus à la conclusion que cette dernière aurait été amenée à croire qu'on ne cherchait pas à empiéter sur ses droits équitables ou acquis. Cela explique, dans une certaine mesure, pourquoi elle n'a pas envoyé de protestation plus urgente par télégraphe, étant donné qu'elle avait été rassurée par d'aussi hautes instances. Les sénateurs peuvent néanmoins être certains que dès qu'elle a pris connaissance de la situation réelle et des dispositions du bill, la compagnie a pris tous les moyens légitimes en son pouvoir pour le faire annuler (*Bravo!*), étant donné qu'il porte clairement préjudice à des droits qui ont une grande valeur pour elle. Elle peut certainement revendiquer ces droits après les grands sacrifices qu'elle a consentis en se lançant dans une entreprise aussi ambitieuse et hasardeuse et en la poursuivant avec ténacité et persévérance. Par conséquent, il votera pour l'amendement de l'hon. M. Kaulback (*Bravo!*)

L'hon. M. KAULBACK répond que le bill cherche à priver la compagnie des droits dont elle jouit actuellement, à moins qu'elle ne concède les droits qu'elle possède à Terre-Neuve. Il ne voit pas en quoi il est juste de chercher à la priver de son droit d'exploiter cette ligne en Nouvelle-Écosse même si elle ne possède pas de droits exclusifs. C'est ce que l'on tente de faire, à moins qu'elle ne cède ses droits à Terre-Neuve. À son avis, on cherche à profiter indûment de la compagnie. Lorsqu'elle s'est lancée dans cette entreprise, on savait qu'il s'agissait d'un projet ambitieux. Il estime qu'elle devrait profiter des fruits de son travail. Si le monopole est supprimé, une autre compagnie sera certainement constituée. Mais en ce qui concerne la compagnie existante, si elle ne possède aucun droit juridique, aucun préjudice ne lui sera causé, mais il désire seulement protéger les droits légaux dont la compagnie a profité jusqu'ici. Il trouve injuste que les droits qu'elle pourrait revendiquer devant une cour de justice lui soient enlevés par une loi spéciale. La compagnie n'a demandé aucune loi, mais seulement de pouvoir conserver les droits qu'elle possède et qu'elle pourrait établir devant une cour de justice.

L'hon. M. WILMOT déclare que dans sa province, la Electric Telegraph Company s'est reliée à la Western Company et a doublé ses tarifs. La politique actuelle est en faveur de frais postaux et télégraphiques peu élevés, et il ne pense pas que la majorité des sénateurs soient en faveur du maintien du monopole. Il ne contribue pas à la prospérité du pays, et les droits dont on parle n'en sont pas vraiment. En Angleterre, le gouvernement a pris les télégraphes en charge et les offre à bas prix, de la même façon que le service postal.

Le Sénat rejette l'amendement de l'hon. M. Kaulback, par 24 voix contre 31 :

POUR : Les hon. MM. Aikins, Alexander, Armand, Bellerose, Botsford, Campbell, Carrall, Chapais, Chinic, DeLery, Dumouchel, Ferrier, Girard, Haviland, Holmes,